

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
VERSAILLES
8 A, Avenue CHARLES DE GAULLE -
SECRETARIAT DU MINISTERE PUBLIC
78170 LA CELLE SAINT CLOUD

CSS AFM

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE YOHAN DEHAN
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Rédacteur :

Maître,

Nous accusons réception de votre réclamation du 12/05/2026 avec un Bordereau de Situation du 04/05/2026,
formée auprès du Ministère Public au profit de votre client, prévenu
d'avoir commis les infractions ci-après rappelées :

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois 000210 INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN FEU ROUGE ART.R.412-30 AL.1.AL.2. AL.4 C.ROUTE. ART.R.412-30 AL.5 AL.6 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à
, par procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s) :
- 1 fois 006093 CIRCULATION D'UN VEHICULE EN MARCHÉ NORMALE SUR LA PARTIE GAUCHE D'UNE CHAUSSEE A DOUBLE SENS DE CIRCULATION ART.R.412-9 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-9 AL.7,AL.8 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à
par procès verbal n° dressé par , en date du
, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois 000210 INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN FEU ROUGE ART.R.412-30 AL.1,AL.2. AL.4 C.ROUTE. ART.R.412-30 AL.5.AL.6 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à
, par procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s) :
- 1 fois 022875 CONDUITE D'UNE AMBULANCE SANS ATTESTATION PREFECTORALE DELIVREE APRES VERIFICATION MEDICALE DE L'APTITUDE PHYSIQUE ART.R.221-10 §III AL.1 2°,AL.6 C.ROUTE. ART.R.6312-7 AL.1 4°,AL.8 C.SANTE.PUB. ART.R.221-1-1 §III, §V C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à
, par procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s)

Appartenant aux dossiers :

A cet égard, je vous informe que les éléments portés à la connaissance de l'Officier du Ministère Public permettent le classement sans suite de ces contraventions.

Le dossier de votre client est définitivement clos au sein de notre service.

Une demande de restitutions des points a été envoyée au BNDC

Un avis d'annulation de la majoration a été envoyé à la trésorerie

Si la somme majorée a déjà été encaissée, elle vous sera remboursée dans un délai de trois mois. Dans le cas contraire, je vous invite à prendre attache auprès de la Trésorerie Yvelines Amendes de Guyancourt par mail à

Je vous prie de croire, Maître, en l'expression de ma considération distinguée.

Fait à LA CELLE SAINT CLOUD,
le 09/06/2026

